

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 23 AVRIL, 1831. N^o. 16.

HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

DANS la session de la législature de 1790, il fut passé une ordonnance pour former un nouveau district entre ceux de Québec et de Montréal, ou pour rétablir le district des Trois-Rivières.

Un autre acte important de cette session est l'ordonnance pour conserver plus efficacement et distribuer plus convenablement les anciennes archives françaises. Il y est ordonné " qu'il sera loisible au gouverneur ou au commandant en chef, de l'avis du conseil, de donner des ordres concernant l'arrangement, le transport, la rédaction, l'impression, la publication et la conservation des dits papiers, manuscrits et registres, ou d'aucune partie d'iceux ; qu'il ne sera permis à qui que ce soit, qui aurait entre ses mains aucuns tels papiers publics, manuscrits et registres, de les garder ou retenir en contravention à tels ordres ; et que quiconque ayant en sa possession des papiers, manuscrits, ou registres appartenant à aucun bureau ou dépôt public existant avant la conquête, les remettra en vertu de tels ordres, sera aussi bien déchargé en loi, que s'il les eût remis en vertu d'un acte ou d'une ordonnance faite et passée spécialement à tel effet."

Le gouverneur général avait nommé un comité du conseil, avec pouvoir d'interroger le procureur général, le solliciteur général et autres témoins qu'il croirait compétents, pour lui faire un rapport sur les avantages et les désavantages comparatifs de la tenure féodale et de la tenure en franc et commun soccage. Le comité dit, entre autres choses, dans son rapport, donné sous la forme de *résolutions* :

Que les progrès des défrichemens et de la population ont été lents, quelles qu'aient été les causes de cette lenteur, les parties cultivées, même dans les districts centraux de Québec, des Trois-Rivières et de Montréal, se bornant aux rives du fleuve St.

Laurent, et aux embouchures des rivières navigables qui se jettent dans ce fleuve ; *

Que plusieurs des seigneuries situées derrière les premières, mais à quelques liens seulement des rivières navigables étaient encore en forêts ;

Que d'après les comptes du receveur général, le revenu territorial pour les treize années écoulées depuis le premier Mai 1775 jusqu'au premier Mai 1788, (y compris les arrérages,) n'avait pas fait entrer dix mille livres dans le trésor ;

Qu'en examinant les causes du peu de progrès de la population dans la province, sous le gouvernement français, on ne peut l'attribuer à ce que les seigneurs ne se sont pas conformés aux conditions d'établissement et de culture exprimées dans leurs concessions, les réunions de seigneuries au domaine royal ayant été rares, et les censitaires des seigneurs étant infiniment plus nombreux que ceux du roi, et formant la masse des habitans ;

Que si le système féodal devait être regardé comme une des causes du peu de progrès des établissemens, et de la faiblesse comparative de la colonie française, en ce qu'il aurait détourné de prendre des terres en sief ou en roture, il pourrait être juste et raisonnable de ne pas exiger que les concessionnaires se conformassent rigoureusement aux conditions de leurs concessions ;

Que ce système fût une des causes de la faiblesse où se trouva le Canada à la conquête, c'est ce qui peut se déduire de la probabilité, que des milliers de familles auraient trouvé leur compte à émigrer de France dans ce pays, si le gouvernement y avait concédé des terres à des conditions moins onéreuses, et part culièrement dans les régions fertiles et les climats tempérés, sur les bords des rivières et des lacs, au sud et au sud-ouest ;

Que le découragement causé par ce système doit retarder encore dans une plus grande proportion à l'avenir, les établissemens dans les anciennes concessions françaises ; † la population de la province dépendant maintenant de l'introduction des sujets anglais, pour qui la tenure anglaise seule a de l'attrait ; et les seigneurs canadiens devront perdre l'espérance d'augmenter le nombre de leurs censitaires, à moins que ce ne soit par une pure prédilection de la part des descendans des colons français pour des usages qui ne seront plus recommandés par des motifs d'intérêt ou par l'exemple ;

* Les bords de la rivière Richelieu jusqu'à St. Jean ; ceux de la Chaudière en grande partie, ceux de la rivière Batiscan jusqu'à la rivière des Envies, &c. étaient dès lors habités, comme ceux du St. Laurent.

† L'expérience a prouvé que le comité du conseil se trompait dans sa conjecture.

Que la concession des terres incultes de la couronne en franc et commun soccage est essentielle à l'accroissement, à la force, à la défense et à la sûreté de la province ;

Qu'à moins que les anciennes seigneuries françaises ne puissent être établies à des conditions aussi avantageuses pour les cultivateurs que les terres incultes de la couronne, la concession en lots ou fermes en doit être arrêtée, au détriment des propriétaires, jusqu'à ce que la culture des terres incultes de la couronne soit retardée par l'éloignement de tout cours d'eau navigable, et la privation des avantages du commerce ;

Qu'avec les avantages de la proximité des eaux navigables et le changement de tenure, les seigneuries seraient probablement les premières entièrement établies, et avec une augmentation de profit pour les propriétaires, en conséquence de l'ample domaine dont ils jouiraient sur leurs terres, pour les établir aux conditions qu'ils pourraient eux-mêmes trouver bonnes, former de nombreux tenanciers, et se faire ainsi une propriété capable de perpétuer leurs noms et leurs familles, chose qu'un gouvernement sage et bien balancé doit être porté à encourager et à soutenir ; †

Que les tenanciers roturiers du roi ne peuvent manquer de désirer d'être déchargés des cens et rentes, lods et ventes, et de toutes autres redevances liées avec la tenure sous laquelle ils tiennent leurs terres ;

Que des motifs d'intérêt feront également désirer aux censitaires seigneuriaux de se trouver sur le même pied d'exemption que les autres tenanciers de la province ; mais comme la commutation des rentes et autres redevances dues aux seigneurs, ne peut dépendre que de conventions privées entre ceux-ci et leurs tenanciers, et se lie à des considérations qui ne regardent que les parties réciproquement intéressées, elle ne peut être l'objet d'une disposition législative spéciale et particulière ; peut-être que le meilleur moyen d'assurer au tenancier un marché équitable, serait d'obliger le seigneur à payer à la couronne tous ses dîs et droits, jusqu'à ce qu'il eût lui-même déchargé ses tenanciers de toutes redevances en sa faveur ;

† Il y a une contradiction palpable entre cette résolution, ou cette proposition, et celle qui la précède. D'après cette dernière, les conditions de la tenure féodale ou seigneuriale ne sont pas assez avantageuses pour les tenanciers : c'est ce qui a fait que la population n'a fait que des progrès lents ; c'est ce qui fera qu'elle restera stationnaire dans les seigneuries : d'après la suivante, si cette tenure était changée en celle du commun soccage, ce serait pour le grand avantage des propriétaires ou des seigneurs. Mais ceux-ci ne peuvent gagner sans que les autres ne perdent, et réciproquement. S'il n'y a pas ici une injuste partialité chez le comité du conseil, il nous paraît y avoir au moins un grand défaut de jugement.

Que la prérogative est suffisante pour mettre les terres incultes de la couronne en commun soccage ; mais, que l'intervention de la législature serait nécessaire pour rendre cette tenure universelle ;

Que si ce devait être l'ouvrage, non du parlement impérial, mais de la législature coloniale, l'acte devrait contenir une clause suspensive, portant qu'il ne pourrait être mis en force, qu'après que l'approbation de sa majesté aurait été obtenue ;

Qu'un changement absolu et universel des anciennes terres, quoique pour le mieux, serait une mesure d'une politique douteuse ; mais qu'il ne pouvait pas y avoir beaucoup d'inconvénient à procurer cet avantage à ceux qui le désireraient, et particulièrement à ceux des seigneurs dont les censitaires ou tenanciers croiraient que le changement tournerait autant à leur profit qu'à celui de leurs seigneurs, et qui conséquemment y donneraient leur consentement.

(A Continuer.)

VARIÉTÉS.

On lit dans le dernier numéro du *Weekly Register*, de Cobett: " Il est aussi clair que le soleil que la Belgique sera réunie à la France dans très peu de tems. Nous avons intrigué pour l'empêcher ; nous avons eu recours aux moyens les plus honteux pour détourner le coup. On a cajolé les Belges d'un côté et les Français de l'autre ; mais tout est inutile, les deux nations se jetteront dans les bras l'une de l'autre."

Le prince de Metternich a épousé, le 30 janvier, la princesse Mélanie de Zichy.—La bénédiction nuptiale a été donnée aux nouveaux époux par le nonce du pape. Au nombre des témoins étaient le prince Gustave Wasa et le prince Emile de Hessé.

On lit dans une correspondance de la *Gazette d'Ausbourg*: On rapporte que l'empereur de Russie a dit au prince Lubecski et au lieutenant-colonel Jezierski, délégués polonais:—*Je suis le roi légitime de la Pologne, et je le serai ; je roulerai la Pologne comme un peloton de fil.*

Les Carlistes de Londres, ayant à leur tête deux ex-pairs de France, ont fait célébrer une grand-messe pour l'anniversaire de la mort du duc de Berri. Ce service a eu lieu dans la chapelle portugaise. Le journal de Holy-Rood l'avait annoncé deux jours auparavant. Tous les emblèmes de la famille déchue étaient sur le catafalque, et au bas du drap mortuaire était placé le portrait du duc de Bordeaux.

Le *Journal de la légitimité* est rédigé par le comte Achille de Jouffroy. Les fonds ont été fournis par les Carlistes. Dans la liste des souscripteurs figurent l'ex-famille royale pour 50,000 frs., le comte de Damas pour 5,000 frs., M. de Bourmont pour 10,000 frs., trois ambassadeurs anonymes pour 150,000 frs., le duc de Wellington pour 12,500 frs., des nobles anonymes de Paris pour 50,000 frs., enfin le défenseur de la légitimité a obtenu environ 500,000 frs. Cette feuille sera, dit-on, envoyée sous peu dans plusieurs villes de France. Ce ne sera pas la poste qui sera chargée de ce service.

Les patriotes italiens ont proclamé l'union de l'Italie en reconnaissant comme centre du gouvernement général, le gouvernement provisoire de Bologne; il est composé de MM. Vicini, président; Bivilaque, Popoli, Bienchetti, Borèlli, Bagani, Zanolini; le gouvernement a fait publier, le 8, la proclamation suivante:—

“Braves et Patriotes Italiens!—Liberté, Indépendance et Union! Nous avons chassé le despote qui nous a si longtems opprimés: sachons, par l'ordre et l'union, soutenir notre indépendance; nous ne sommes pas seuls; tous les Italiens seront avec nous pour délivrer notre belle patrie du joug avilissant de l'étranger: imitons nos ancêtres; que l'Europe admire en nous les descendans de Brutus et les sauveurs de la patrie.”

DERNIERES NOUVELLES.

Le régent de la Belgique, M. E. L. Surllet de Chokier, a adressé aux habitans de Luxembourg, une proclamation où il dit: “Habitans de la province de Luxembourg! J'ai juré de maintenir l'indépendance et l'intégrité du territoire de la Belgique; je serai fidèle à mon serment. Ne vous laissez pas séduire par des promesses ou effrayer par des menaces. Le congrès national a protesté contre les actes du congrès de Londres, qu'une des grandes puissances mêmes ne regarde que comme des propositions. La nation, qui a été en état de vaincre les armées hollandaises, maintiendra le protêt de ses représentans. Nous avons commencé notre révolution en dépit des traités de 1815; nous la finirons en dépit des protocoles de Londres. Luxembourgeois! Vous avez été belges depuis trois siècles, et vous vous êtes montrés dignes de ce nom... Réduite à elle-même, séparée de la Belgique, de la France et de la Prusse, entourée de tous côtés de cordons de douanes, votre province serait le pays le plus malheureux de la terre. Luxembourgeois! demeurez unis et fermes! Au nom de la Belgi-

que, acceptez l'assurance que vos frères ne vous abandonneront jamais."

Le roi de Hollande a envoyé des troupes dans le Luxembourg, et a ordonné à son nouveau gouverneur, le duc de Saxe-Weimar, de ne donner qu'un mois aux habitans pour rentrer dans le devoir. Sa majesté est soutenue dans le point de vue sous lequel elle envisage son droit, par la décision des grandes puissances de l'Europe représentées au congrès de Londres, et aidée à le maintenir par les troupes de la confédération d'Allemagne, dont il fait partie en vertu du traité de 1815. D'un autre côté, les habitans de la province se sont généralement déclarés pour une union avec la Belgique, et ont envoyé leurs représentans au congrès belge. Dans un tel état de choses, il est difficile de voir comment une collision entre les Hollandais et les Belges peut être évitée.—*Journal anglais.*

Paris, le 11 Mars.—Un courrier extraordinaire est arrivé hier de Vienne avec des dépêches pour le comte d'Apponey. On assure que parmi ces dépêches se trouve un ordre signé du prince Metternich, par lequel il est enjoint au comte d'Apponey, dans le cas où le gouvernement de Louis-Philippe regarderait l'intervention de l'Autriche dans les affaires d'Italie, comme illégale, de demander ses passeports et de quitter Paris sans délai.

Toutes les lettres de Vienne affirmèrent qu'il a été envoyé ordre à l'armée autrichienne d'entrer à Modène. On pense que cette intervention armée doit s'être exécutée le 6. L'Autriche a, dans ce moment, en Lombardie, un corps complètement équipé de 80,000 hommes.

Extrait d'une lettre datée de Paris, le 12 Mars.—Dans une dépêche du maréchal Maison, ambassadeur à la cour de Vienne, reçue à Paris, le 5, le maréchal donne le détail d'une entrevue qu'il venait d'avoir avec le prince Metternich. Dans cette dépêche, il rapporte à peu près de la manière suivante les expressions dont s'est servi le ministre autrichien : "Jusqu'à présent, nous avons permis à la France de maintenir le principe de non-intervention, mais il est grand temps qu'elle sache que nous ne reconnaissons pas ce principe à l'égard des événemens d'Italie. Nous porterons notre armée partout où nous entendrons parler d'insurrections. Si cette intervention occasionne la guerre, que la guerre ait lieu. Nous aimons mieux courir toutes les chances de la guerre, que d'être exposés à périr au milieu des populations ameutées. L'ambassadeur français observe sur cette déclaration du prince Metternich et sur d'autres faits : "Vous savez que jusqu'à ce moment, personne ne s'est prononcé plus hautement que moi pour la paix ; mais je suis convaincu aujourd'hui que pour éviter les dangers qui me-

nacent la France, il est nécessaire de prendre l'initiative et de jeter une armée en Piémont sans délai, et avant que les levées autrichiennes soient faites." Le correspondant parisien qui fournit ces détails, ajoute que le meilleur commentaire de l'importante dépêche de l'ambassadeur français se trouve dans une ordonnance de Louis Philippe, de ce jour (12 Mars), appelant au service actif une force additionnelle de 80,000 hommes.

Paris, 13 Mars.—Je viens de recevoir la nouvelle importante de la formation d'un nouveau ministère. Je dis que la nouvelle est importante, parce qu'elle nous annonce un ministère "pacifique." Il ne s'agit plus que de savoir comment cette nouvelle machine marchera dans ces temps orageux. Le premier ministre est un homme d'un jugement sain, et à vues entièrement pacifiques ; mais à un nombre de qualités excellentes il joint un tempérament impatient et irascible. Le baron Louis est pareillement d'un caractère irascible ; mais la réflexion et la nécessité d'être bien ensemble, dans des conjonctures comme les présentes, modéreront probablement l'effet de la différence d'opinion dans le cabinet. Les ministres sont nommés dans six ordonnances royales, comme suit :

1. M. Casimir Périer, secrétaire d'état pour le département de l'intérieur, et président du conseil des ministres ;
2. Le baron Louis, ministre des finances, à la place de M. Lafitte, dont la démission est acceptée ;
3. M. Barthe, garde des sceaux, ministre de la justice, et président du conseil d'état ;
4. Le comte de Montalivet, ministre de l'instruction publique et des affaires ecclésiastiques, à la place de M. Barthe ;
5. Le comte d'Argoût, ministre du commerce et des travaux publics ;
6. Le vice-amiral De Rigny, ministre de la marine, à la place du comte d'Argoût.

La première ordonnance est contre-signée par M. Sébastiani, ministre des affaires étrangères, et les cinq autres par M. Casimir Périer.—Le maréchal Soult demeure ministre de la guerre.

Ce cabinet, (dit le même correspondant anglais,) est déjà en butte aux attaques de la presse ultra libérale. On n'a jamais entendu un cri aussi unanime de réprobation, depuis l'installation du ministère Polignac, le 8 Août 1829, que celui qui a accueilli M. Casimir Périer et ses collègues. Le *Constitutionnel* parle de fautes, tout en hésitant à exprimer son mécontentement ; le *Courier Français* annonce hardiment sa méfiance et son aversion ; le *Journal du Commerce* déclare ouvertement la guerre ; la *Révolution*, la *Tribune*, le *National*, le *Globe*, atta-

quent furieusement. M. Casimir Périer est accusé d'être l'ami de la dynastie déchue et l'ennemi de la dernière révolution : Le baron Louis fournit autant de traits contre lui qu'il a montré d'inconséquences et de tergiversations dans sa politique : M. d'Argout est dénoncé comme le négociateur entre Charles X et l'Hôtel de ville : M. Sébastiani est accusé d'être l'ennemi de la liberté ; et l'on ne fait grâce à l'amiral De Rigny qu'à cause des lauriers de Navarin. On peut prédire que ce ministère se soutiendra encore moins longtemps que le dernier, à moins qu'il ne change de principes, et ne cède au courant populaire. Pour mettre son système à l'épreuve, il va être appelé à se prononcer sur les affaires d'Italie. D'après les papiers d'Allemagne, il y a peu à douter que les troupes autrichiennes n'aient passé les frontières du Milanais, et ne soient entrées dans le duché de Modène.

Londres, 20 Mars.—Une petite hausse a eu lieu dans la valeur des fonds, depuis notre dernier rapport, et on l'attribue au changement survenu dans le cabinet français, où sont entrés des hommes modérés, qu'on croit sincèrement disposés à préserver la paix de l'Europe, mais qui peuvent néanmoins, comme l'administration Grey, prendre inopinément des notions particulières sur ce que l'honneur et les intérêts distincts de leur pays peuvent exiger d'eux. Les préparatifs de guerre en France sont d'une nature formidable. Les diverses ordonnances pour la levée de recrues (et il en a été émané une autre depuis une dizaine de jours pour appeler 80,000 hommes de plus sous les armes,) ont été strictement mises en force, et des personnes qui ont voyagé dernièrement dans ce pays, assurent qu'on rencontre dans toutes les directions des régimens ou en marche, ou s'exerçant, et que la manie militaire du temps de Napoléon se renouvelle complètement.

Bayonne, le 11 Mars.—Nous apprenons, en ce moment, par un courrier extraordinaire, qui est parti de Madrid le 8, à deux heures, que l'école vétérinaire et celle des gardes marines de l'île de Léon, se sont soulevées, et ont proclamé la constitution. Quelques corps de troupes envoyés contre les insurgens ont été forcés à la retraite. Cadix s'est pareillement soulevé ; le gouverneur Oliveira a été tué, et le général réfugié, Torrijos, venu de la baie de Gibraltar à Cadix, y a été proclamé général en chef. Un corps de soldats de marine a été le premier à se soumettre à lui. On disait à Madrid, lors du départ de ce courrier, que le gouvernement avait eu nouvelle d'une insurrection à Valence et dans la province de la Manche. Le délégué de la police à Irun, a confirmé en partie cette nouvelle. Le consul espagnol à Bayonne a reçu des dépêches qui confirment aussi en

partie la nouvelle précédente, mais il ajoute que l'insurrection sera supprimée par les troupes du général Quesada. La nouvelle de l'insurrection a été reçue partout sur la frontière avec la joie la plus vive.

Entre les nouvelles de la semaine dernière et celles de la présente, il y a une lacune de près de vingt jours, et l'on ignore à peu près ce qui s'est passé en France, dans les Pays-Bas et en Angleterre, depuis le 21 de Février jusqu'au 10 ou au 12 Mars; et même, quoiqu'il y ait des nouvelles de Londres du 20 Mars, on ne voit rien de France depuis le 13 de ce mois. Les nouvelles de Pologne seules paraissent plus suivies, quoique données assez confusément par les journaux d'Allemagne.

La guerre commença, il paraît, le 17 Février, par une affaire où le général Dwernicki prit 11 pièces de canon, des chevaux, du bagage et 2300 prisonniers. Les Polonais furent victorieux dans plusieurs autres affaires d'avant-postes; mais le général polonais laissa à dessein les Russes s'avancer jusqu'à une lieue de Varsovie, et le 19 eut lieu la première bataille générale, près de Grochow. Le combat commença à 10 heures du matin, et dura jusqu'à 6 heures du soir. Le feu le plus terrible eut lieu entre 2 et 4 heures. Le soir le général Chlicki publia un ordre général où il dit qu'il avait reçu du quartier général, la nouvelle que les troupes polonaises avaient combattu avec la plus grande bravoure. Durant toute la journée, continue le récit, notre armée ne perdit pas un pouce de terrain, et les ennemis ont eu un nombre prodigieux de tués. Le champ de bataille resta en notre pouvoir. Toute la journée d'hier a été employée à amener à Varsovie des blessés polonais et russes, et des prisonniers russes. Il ne fut pas employé moins de 340 pièces de canons dans les deux armées. On pense que l'ennemi a perdu 10,000 hommes. A une heure, deux régimens russes d'élite s'avancèrent vers notre ligne. Le 4e régiment de ligne et le 1er d'infanterie légère, les chargèrent à la bayonnette, et la charge fut si terrible et si sanglante, que de ces deux régimens russes, il n'est à peine échappé vingt hommes. Le général a envoyé au gouvernement national deux étandards et deux canons. Il paraît qu'à l'exception du 2d. bataillon de grenadiers, qui a été dispersé, et quelques compagnies du 4e. de chasseurs, notre perte n'est pas considérable. L'ennemi se retira, pour la nuit dans les bois voisins de Milosua.

Le 21, la canonade commença à 8 heures du matin, et continua jusqu'à 7 heures du soir. Les Polonais gagnèrent du terrain, et les Russes se retirèrent de nouveau dans les bois.

Il paraît qu'on s'était battu aussi le 20; car on écrit de Varsovie: Il est impossible de décrire le spectacle déchirant que Varsovie présentait le 20; l'anxiété causée par la bataille qu'on

voyait de tous les points qui commandent la Vistule, et le zèle des habitans qui se pressaient autour des charriots des blessés, pour leur porter secours. Le général Dwernicki, qui après une brillante action, passa la Vistule à Gora, pour arrêter la marche du prince de Wirtemberg, a eu avec lui, près de Kozienice, un engagement, où il l'a repoussé, et lui a pris plusieurs pièces de canon.

La seconde bataille rangée eut lieu le 24 ou le 25, on l'on combatit ces deux jours de suite, d'après l'exposé suivant de la *Gazette d'état* du 26 :

Avant hier (24), il y a eu une terrible bataille de l'autre côté de la Vistule. Le combat commença à la pointe du jour à Bielclenka. Un nouveau corps de Russes, qui s'était avancé jusqu'à cette place, fut dispersé et perdit cinq canons. A Grochow, le maréchal Diebitsch, outre les corps des généraux Pahlen, Rosen et Geismar, avait appelé celui du prince Schachowsk pour le joindre, dans la vue de se frayer le chemin jusqu'à Varsovie. Il commença donc la bataille avec une grande supériorité de forces. A l'aile droite, un caisson rempli de mitraille, qui fit explosion au milieu d'un régiment de cavalerie, y causa beaucoup de désordre. Cependant notre aile gauche et notre centre s'avancèrent aussi à Grochow. Le soir les deux armées demeurèrent dans leurs positions. De notre côté, le général Ziminski a été blessé mortellement, et est mort dans le cours de la journée. Le général Chlopicki a été blessé au pied par un boulet. Mais l'ennemi a essuyé une perte considérable : il a eu quatre généraux tués : deux de ses régimens d'infanterie et un de cuirassiers ont été dispersés. Une de ses batteries a été en partie prise et en partie enclouée. Notre armée a été attaquée sept fois successivement. Le général Krukowicki commandait en chef de notre côté. Les Russes n'avaient pas moins de 150 canons sur le champ de bataille. Notre perte en tués et blessés est entre 2000 et 3000 hommes : Celle des Russes ne peut pas avoir été de moins de 5.000. Nos gens armés de faux se sont battus en désespérés. Le général Chlopicki a eu deux chevaux tués sous lui. L'ennemi fut repoussé sur tous les points.

Il n'y eut pas de combat les deux ou trois jours suivans.— Néanmoins, en conséquence du mauvais temps, et des mouvemens du général Diebitsch, les Polonais jugèrent à propos d'abandonner leur position de l'autre côté de la Vistule, et il devint nécessaire en conséquence de bruler le fauxbourg de Praga, pour nettoyer l'espace devant les retranchemens qui couvrent les ports de la Vistule. Dans le bulletin officiel de la bataille du 25, il est dit que la cause de la retraite des Polonais sur Varsovie est le dégel, qui a commencé, et qui a fait craindre a-

général, que les ponts ne fussent emportés par les glaces, et que l'armée ne pût recevoir ses approvisionnements. La perte des Russes, depuis leur entrée en Pologne y est estimée de 30.000 hommes hors de combats, en tués, blessés, prisonniers et malades ; celle des Polonais de 9 à 10,000 hommes, tués, blessés ou manquants.

La *Gazette d'Etat* de Varsovie dit : Tout est tranquille derrière Praga : seulement de temps à autre, on voit des Cosaques fourager des bruyères, et on entend quelques coups de fusils : Le maréchal Diebitsch a divisé son armée pour lui faire traverser la Vistule au nord et au sud de Varsovie, et envelopper l'armée polonaise. Celle-ci épie ses mouvemens, et se prépare à le bien recevoir :

Varsovie, 3 Mars.—Après la dernière bataille, les Russes se sont retirés au-delà du pillier de Grochow, et y sont demeurés inactifs. Nos journaux contiennent plusieurs ordres du jour du dernier commandant en chef, le prince Radziwil, et du général Shrzynecki, contenant des promotions dans l'armée. Une partie de notre armée est revenue à Varsovie, pour prendre un peu de repos après tant de combats et de fatigues. Le gouvernement a nommé une commission pour prendre soin des hôpitaux. Les contributions volontaires déposées à la banque se montent à 700,000 florins de Pologne.

Varsovie, 6 Mars.—Délivrée de la présence des hordes moscovites, par le courage et la persévérance de nos glorieux défenseurs, la population entière de Varsovie, au premier moment de relâche, est allée au pied des autels pour rendre des actions de grâces au Tout-puissant, et lui demander la continuation de sa protection pour la plus sainte des causes. Malgré la perte de 3,600 de nos compatriotes tués, et de 6500 blessés, qui sont maintenant dans les hopitaux, notre armée est encore dans le meilleur état, et aussi enthousiaste que jamais. On ne pourrait pas croire que pendant dix jours et dix nuits, elle a été exposée à l'intempérie d'une saison rigoureuse et à la mitraille des Russes. Il faut se rappeler aussi que cette armée ne consistait qu'en 40,000 hommes avec 60 pièces d'artillerie, et qu'elle a eu à lutter contre une armée russe de 120,000 hommes. Rien n'est plus touchant que le soin que les dames de tout rang portent aux blessés. L'ordre, la sûreté et le calme le plus parfait régissent dans tous les quartiers de la ville. Les environs sont gardés jour et nuit par nos braves défenseurs. Les provisions arrivent librement de toutes parts, et nos magasins sont abondamment pourvus.

Les Russes ont à endurer toutes sortes de privations, tandis que nos blessés et nos soldats sont à l'abri du mauvais temps. Le

dégel ajoutera à la misère des premiers. Ils abandonnent chevaux, caissons et bagages ; et le manque de provisions a engendré parmi eux la maladie, qui fait maintenant des ravages dans leurs rangs. Les Russes ont été chassés partout des rives de la Vistule. La garde impériale qui occupa Varsovie depuis 1817, sous les ordres du Czarowitz, a été presque entièrement détruite. La garde impériale de Petersbourg, sous les ordres de l'empereur, est encore à Kowne, et ne devait quitter cette position qu'après la prise de Varsovie. Elle consiste en 14,000 hommes d'infanterie et 7000 hommes de cavalerie.

Les habitans de Varsovie ont ramassé sur le champ de bataille des armes pour au moins 6,000 hommes.

Angleterre.—Le bill "pour amender la représentation du peuple d'Angleterre et de la principauté de Gallés a été introduit le 1er. Mars. En voici les principales dispositions. Soixante bourgs (y nommés) cesseront d'envoyer des membres au parlement : 46 bourgs (y nommés) n'enverront plus qu'un membre chacun ; 13 villes, du nombre desquelles sont Manchester, Birmingham, Leeds et Sheffield, enverront chacune deux membres ; et 18 villes, y compris Brighton et Cheltenham, chacune un membre. Weymouth et Melcomb-Regis, pris comme une seule ville, éliront deux membres ; et les villes de Portsmouth, Rochester et Kingston, avec certains lieux y annexés, aussi deux membres chacune. Trente lieux (énumérés) sont annexés à onze comtés ou villes, et les habitans ci-devant qualifiés, ou qualifiés par l'acte, auront droit de voter à l'élection des membres pour ces comtés ou villes.

Tout individu du sexe masculin et majeur, qui possèdera à vie une propriété foncière produisant un revenu net de £10 par an, ou qui aura pris à ferme une pour un nombre d'années, une terre, à raison de £50 par an, aura droit de voter aux élections. Ceux qui avaient le droit de voter, ou qui pouvaient l'acquérir par les lois existantes, le conserveront. Ceux qui auront droit de voter dans les villes et les bourgs, devront y avoir résidé six mois avant l'enregistrement ordonné par l'acte, et y avoir occupé une maison de la valeur annuelle de £10, et qui ne soit pas louée pour moins que cette somme. Il sera nommé un comité pour déterminer les limites des villes et bourgs ayant droit d'envoyer des membres au parlement, avec pouvoir de leur annexer toute paroisse ou *township* du voisinage. Les villes ou bourgs qui ne contiendront pas plus de trois cents maisons de la valeur annuelle de £10, seront annexés à la discrétion du comité. Les mots "cités ou bourgs" dans l'acte, comprennent toutes les villes incorporées, les cinq ports, et les districts ayant droit d'élire des représentans, autres que les com-

tés, et la ville de Berwick sur la Tweed. Plusieurs petites villes, avec Swansea seront considérées comme un bourg et enverront un membre. L'île de Wight enverra aussi un membre. Les universités d'Oxford et de Cambridge conservent leur droit d'élection.

Le *bill* pour amender la représentation du peuple d'Ecosse a été introduit le 15; par M. l'avocat général Jeffreys. La seconde lecture devait avoir lieu le 25. Les principaux traits de ce *bill* ont été publiés. L'Ecosse doit envoyer cinquante membres à la Chambre des Communes; vingt-huit pour les comtés, et vingt-deux pour les cités, villes ou bourgs. Chaque comté enverra un membre; la cité d'Edinbourg, deux; Glasgow, deux; Aberdeen, Paisley, Dundee, Greenock, Leith, &c. un. Les qualifications requises pour donner le droit de voter sont à peu près les mêmes que dans le bill de la représentation pour l'Angleterre et la principauté de Galles.

Le *bill* pour amender la représentation du peuple d'Irlande n'avait pas été introduit, mais les dispositions en étaient connues, et Mr. O'Connell en était content jusqu'à un certain point. C'est, dit-il, une mesure de la plus grande importance, et qui mérite d'être décidément appuyée par tous les amis de la liberté raisonnable. Elle anéantit d'un coup tous les bourgs pourris, et détruit dans les villes et les bourgs l'odieux monopole incorporé qui a jusqu'ici usurpé les droits du peuple. Les résidents seuls auront à l'avenir le droit de voter. Quiconque possède ou occupe à Dublin une maison de la valeur de £10 annuellement, aura le droit de voter. La même chose aura lieu dans toutes les autres cités et villes d'Irlande. Le *bill* sera le même pour l'Irlande que pour l'Angleterre et l'Ecosse, quant aux cités, villes et bourgs pourris et aux corporations; mais il refuse aux comtés de l'Irlande ce qu'il accorde à ceux de l'Angleterre et de l'Ecosse; la franchise élective n'y gagne rien du tout. M. O'Connell espère pourtant que cette partie du *bill* sera amendé, après la discussion, et que l'Irlande ne sera pas finalement moins favorisée que la Grande-Bretagne.

Le 18 Mars, le chancelier de l'échiquier mit en avant la question des droits sur les bois de la Baltique et du Canada. Elle avait déjà éprouvé de grandes modifications; le droit additionnel sur le bois importé de l'Amérique septentrionale avait été abandonné par le ministère: la proposition se réduisait à diminuer graduellement les droits sur les bois de la Baltique, et l'on pensait qu'en conséquence de ce changement la mesure serait adoptée; mais les propriétaires de vaisseaux et les marchands de bois des colonies avaient été entendus, et la division ayant eu lieu, les ministres se trouvèrent dans la minorité, le nombre des votans étant de 190 pour la mesure et de 236 contre.

Le *Times* de Liverpool augure de cette défaite la dissolution du parlement, et dit que les membres qui ont voté contre les ministres ne l'ont fait que pour les embarrasser, et non parce qu'ils étaient intéressés, d'une manière ou d'une autre, dans la question.

Lord Darley est mort subitement. Le comte Spencer, père de lord Althorp, est mort dernièrement. Lord Althorp entre en conséquence dans la chambre des lords. Le *Morning Chronicle* pense que M. Stanley succédera à sa seigneurie comme chancelier de l'échiquier. Selon d'autres, Sir James Graham, devait être son successeur.

Québec, 18 Avril — Arrivée la *Nemesis* parti de Poole le 24 mars. Ce vaisseau aborda Samedi soir à 10 heures, après un passage de 21 jours. La *Nemesis* fit voile de compagnie avec la *Merope*. La *Procris*, ayant des passagers à son bord, devait faire voile le 31. La *Nemesis* passa le Cap Breton, il y a sept jours, n'aperçut point de glaces dans le golfe, mais en vit beaucoup au-dessus du Bic.

Arrivée du *William* et de la *Merope*. Aujourd'hui à midi, le *William*, capt. Collins, est arrivé avec une cargaison, de Liverpool, d'où il est parti le 23 Mars, et a apporté des papiers du 22. La *Merope* est aussi arrivée aujourd'hui. Voici le sommaire des nouvelles.

Une escadre anglaise de six frégates, sous Sir Thomas Harrey, était sur le point de faire voile pour l'Escout.

La dissolution du parlement n'avait pas eu lieu. Le comte Grey était allé à Windsor, disait-on, pour en demander l'ordre.

Lord Palmeston avait refusé des copies de la décision au sujet des frontières américaines, vu que la chose n'était pas finalement arrangée.

Les troubles augmentaient en Italie, et les Autrichiens étaient sur le point de traverser le Pô.—*Gazette*.

Sir Murray Maxwell a été nommé lieutenant gouverneur de l'île de Prince Edouard, à la place du colonel Ready.

Le bruit courait à Londres, qu'une armée française de 60,000 hommes était prête à se mettre en marche pour aller au secours des provinces insurgées d'Italie, qui avaient formé une garde nationale de 112,000 hommes. L'armée autrichienne se préparait à passer le Po; de sorte qu'il paraissait absolument impossible que la paix de l'Europe fût préservée.

Le capitaine Collins, du *William*, le premier vaisseau qui ait fait voile de Liverpool pour ce pays, rapporte que l'*Artemis*, le *Margaret*, l'*Unicorn* et le *Sir John Beresford* devaient faire voile de ce port le 26 Mars. Les vaisseaux arrivés n'ont pas vu de glace dans le golfe ou dans le fleuve.

Le capitaine de la *Merope*, qui a fait voile de Poole, de compagnie avec la *Nemesis*, le 24 Mars, dit que jusqu'au temps du départ de ces vaisseaux, on n'avait pas eu de nouvelle de la dissolution du parlement ; mais il avait été reçu des lettres des membres pour ce lieu où il était dit qu'on s'attendait généralement que cet événement aurait lieu sous peu de jours.—*Mry.*

Le paquebot du 24 mars, arrivé à New-York, a apporté la nouvelle que le *bill* pour la réforme parlementaire a été lu pour la seconde fois à la majorité d'une voix seulement. On disait que lord Grey était allé à Windsor ; mais on ignorait si c'était pour offrir sa démission, ou pour obtenir le sanction du roi pour la dissolution du parlement.—*New Montreal Gazette.*

Nous venons de recevoir quelques lignes d'un ami attentif à New York, datées de samedi à 4 heures de l'après-midi. Nous apprenons par cette note que le paquebot *George Caming* était arrivé à ce port, après un passage de 23 jours. Ce vaisseau a apporté la nouvelle de la seconde lecture du *bill* de la réforme à une majorité d'un seulement, y ayant eu 302 voix pour, et 301 contre ; ce que notre ami regarde comme équivalent à la perte de la mesure. La lettre ajoute que les fonds étaient à 76¹/₈, et qu'il n'y avait pas de nouvelles plus récentes de Pologne.—*Montréal Gazette.*

Les dernières nouvelles d'Europe ne laissent presque plus aucun lieu de croire que la paix de l'Europe puisse être préservée. Aux affaires critiques de la Belgique se sont venues joindre celles de l'Italie. Dans les deux pays, on a compté sur l'appui de la France ; mais la France s'étant montrée timide à l'égard de la Belgique, l'Autriche va agir en maîtresse, il paraît, là où elle n'a pas seulement droit de mettre le pied sans permission. Si le gouvernement de France le souffre, il montre ou qu'il sent sa faiblesse, ou qu'il a une arrière-pensée également favorable à la cause de la Sainte-Alliance. Ce gouvernement, s'il était tel, serait démasqué à la fin, et remplacé par un autre qui ne voudrait pas la paix à tout prix. Mais alors il ne serait plus temps de faire la guerre, ou il ne serait plus possible de la faire avec avantage. Les peuples, les nations même que la France aurait eus pour alliés, seraient comprimés ou subjugués, et elle se trouverait une troisième fois seule contre toute l'Europe.

Nous ne pouvons croire pourtant que Louis Philippe n'a accepté la couronne que pour la remettre au petit duc de Bordeaux, et il ne peut vouloir être détroné par le parti républicain ; ce qui pourrait avoir lieu, si finalement la république était regardée comme seule capable de garantir encore une fois la France de l'invasion étrangère. Il faut donc, que le roi des

Français soit trompé, ou que ses nouveaux ministres ne soient pas ce que prétendent quelques uns des journalistes de Paris, ou enfin que nous ne soyons pas nous mêmes bien informés, à la distance où nous sommes, du véritable état des affaires politiques et militaires, tant de la France que des autres états de l'Europe. D'ailleurs, les dernières nouvelles d'Europe promettent des décisions prochaines et importantes, qu'il est peut-être à propos d'attendre, avant que de former des conjectures.

Il y a pourtant des affaires sur lesquelles nous nous permettrons de conjecturer; et ces affaires sont celles de la Pologne. Nous conjecturons donc que si l'empereur Nicholas est victorieux, comme il y a tout lieu de craindre qu'il ne le soit, malgré la bravoure héroïque des Polonais, il se trouvera en trop beau chemin pour s'y arrêter. Nous croyons déjà l'entendre, dans un manifeste couché dans le style ordinaire des Russes, attribuer l'insurrection polonaise à l'exemple de la France, et annoncer qu'il s'avance, avec ses alliés, l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, pour établir dans ce pays un ordre de choses plus rassurant pour la paix de l'Europe, &c. &c. Le gouvernement de France verra alors, mais peut-être trop tard, qu'il valait autant, et mieux encore, s'avancer de son côté, et épargner à l'autocrate une partie du chemin.

Les prochaines nouvelles d'Angleterre nous apprendront ou la dissolution du parlement, ou la démission des présents ministres. Ce dernier événement nous semble pourtant de beaucoup le moins probable. Ce n'est pas le peuple, ce ne sont pas les véritables représentans du peuple que les ministres ont eus contre eux, dans les 301 membres qui ont voté contre le projet de la réforme parlementaire, mais ceux qui ne sont dans la chambre des communes qu'en conséquence de l'abusif système de représentation qu'il s'agit de réformer.

Bateaux à Vapeur de Montréal.—Quelques passagers du *Lady of the Lake* sont arrivés cette après-midi (18) du bateau à St. Augustin, n'ayant pas pu descendre plus bas, à cause des glaces. Le *Waterloo* est pris entre des glaçons. Les passagers débarquaient sur la rive du sud. On croit qu'il est endommagé — *Gazette de Québec.*

Mariés :—Le 19, à Montréal, Mr. John JORDAN, marchand, à Dlle. Anathalie GRAVELLE;

A la Rivière du Loup, Mr. Antoine COULOMBE à Dlle. Julie BAZIN;

A Chambly, Mr. J. P. GARNOT, étudiant en droit, à Dlle. Julie MORIN.

Décédés :—A la Rivière du Loup, le 16, Mr. Louis CARON, âgé de 54 ans et 8 mois;

A Montréal, le 17, Madame Josephite LEFNER, épouse de Mr. Joseph WEIDENBAKER.

A Montréal, hier matin, Rodolphe Zéphirin Lactance, enfant de Charles MONDELET, écufer, âgé de 2 ans et 11 mois.

RÉCEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur, et à la Librairie de MM. E. R. FABRE & C^{ie}. un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Enfantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est mobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie recti*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savaus de la Grèce.—Les Grands Chets.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhais.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhais.—L'Hiver du Canada.—Épithaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière ; Que j'aime à voir les hirondelles, &c.*)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épithaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Épithalame.—Épigrammes.—Épithaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

TAPIS DE TOILE PEINTE.

LE Soussigné a l'honneur de prévenir M. M. les Curés et le public en général, qu'il continue à manufacturer, au plus court avis, et a à vendre des TAPIS DE PIED DE TOILE PEINTE, pour les chœurs d'église, les salons, &c., à son atelier, rue du St. Sacrement, Montréal.

J. B. CHALIFOUX.

Octobre, 1827.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore rien donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.

LE Soussigné a vendre, L'ARITHMÉTIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, le VOYAGE DE FRANCHÈRE, &c. &c.

M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie

LE Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, l'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue Viger, près du Marché-Neuf.

M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

UNE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Commis, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur.

Montréal, 24 Septembre 1830.